



Réunion Observatoire Régional DT/DICT

Mardi 24 octobre 2023

Relevé de conclusions

Etaient présents :

ARMANGE Raymond	SMPT	GASNIER Arnaud	SANTERNE Bretagne
BARIL Olivier	EIFFAGE Energies Systèmes	GUEVEL Dominique	RTE
BEAUPERTUIS Hélène	SARC	JOUVROT Frédéric	Rennes Métropole
BEC Amélie	DREETS	LASTENNET Tristan	AXIONE
BLECON Morgane	M-PREVENTION	LE CHANONY Cédric	GRDF
BOUCHERIE Jean-François	GRT Gaz	LEJARS Loïc	PIGEON TP
BOULIN Géraldine	KALON TP	LE ROUX Romain	SOGELINK
BOULMER David	MARC SA	MONGONDRY Anne-Sophie	ENEDIS
BOYER Karine	EIFFAGE ENERGIE SYSTEME	NAEL Anthony	TPC Ouest
BRANDALISE Candice	OPPBTB	OLIVIERO Christophe	Morbihan Energies
COADIC Rozenn	SDE22	POIROT Dominique	FFB BRETAGNE
COULAIS Damien	SDE 35	POUYET Constance	Groupe LE DU
COUSIN Pierre	TPES	RAVACHE Morgane	GRT Gaz
DE HEDOUVILLE Bertrand	SOCABAT	SALAÛN François	DREAL Bretagne
FRAVALO Christophe	Groupe TPB	SEGA Katy	GRT Gaz
REYMONDIE Pascal	Surcin TP/Cardin TP		

Assiste également pour la FRTP Bretagne : Morgane SALAÛN

Ordre du jour :

1. Présentation des indicateurs 2022
2. REX des exploitants de réseaux
3. Cas d'endommagement de réseaux présentés par des entreprises de travaux publics

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

1. Présentation des indicateurs 2022 de l'Observatoire National DT DICT :

Au titre de la Bretagne, on retient que sur 20 046 demandes d'IC, il y a **seulement 18 résultats reçus en 2023**. Une explication pourrait résider dans la **complexité des procédures de paiements** pour les maîtres d'ouvrage publics, notamment en présence de plusieurs réseaux différents et donc plusieurs exploitants auprès de qui demander le paiement.

2. REX des exploitants de réseaux :

RTE : à date, une baisse du nombre de déclarations est constatée en 2023 par rapport à 2022.

L'exploitant a peu de dommages sur ses réseaux, il remonte deux cas à l'échelle de la France :

- Roubaix le 7/04/23 : Lors de travaux d'assainissement, une entreprise a creusé sous 2 liaisons souterraines. Elles se sont retrouvées en contraintes mécaniques sur une distance de 3-4 m. Les 2 liaisons ont été mis hors tension le temps du remblaiement + constat d'huissier.
- Hauts- de-France, le 15/05/2023 : Une équipe de « Rte Artois » a repéré une nacelle travaillant à moins de 5 m de la liaison. Arrêt du chantier. Une sensibilisation sur le risque électrique a été réalisée. Les travaux ont été suspendus jusqu'à la consignation de la liaison.

La présentation de RTE est transmise avec ce relevé de conclusions.

GRT GAZ : l'exploitant note aussi une baisse des déclarations de 6% par rapport à 2022. Les 3 premiers trimestres laissent présager une diminution des chantiers en infraction en 2023 sur le territoire Bretagne.

ATU : le taux de non-conformité (ATU pour lesquels aucun appel au N° d'urgence n'a été effectué) est en hausse par rapport à l'an passé pour la même période. Pour mémoire, il n'y a pas de plans envoyés à l'entreprise. Avant le début de chantier, un agent de secteur GRT GAZ prend rendez-vous sur chantier, une fois contacté par l'entreprise.

DC : GRT GAZ souhaite rappeler que l'usage des DC est destiné aux travaux :

- pour lesquels le maître d'ouvrage est également l'exécutant des travaux ;
- de faible emprise et de faible durée.

Recrudescence des accrochages impliquant une aspiratrice : 4 sur le territoire national en 2022. Il est rappelé que l'utilisation des embouts rigides des aspiratrices ne constitue pas une technique douce.

Au cours des échanges avec les entreprises, des aspiratrices équipées de dents sont évoquées comme étant encore parfois utilisées (notamment par les entreprises de location d'engins), ce qui n'est pas conforme au guide technique. Les aspiratrices doivent être équipées d'une pioche à air.

Lors du rendez-vous sur chantier avec l'agent, il faut également signaler l'éloignement, le cas échéant, du point logistique, la circulation pouvant entraîner un tassement du terrain.

La présentation de GRT GAZ est transmise avec ce relevé de conclusions.

GRDF : il est constaté une légère diminution, en Bretagne des dommages aux ouvrages à la date de la réunion. La grande majorité des dommages est occasionnée sur des branchements. Quelques-uns sont occasionnés sur des conduites alimentant des immeubles.

Dans la majorité des cas, les dommages sont causés avec une pelle mécanique dans la zone d'incertitude.

58% des DO entraînent une procédure gaz renforcée.

92 % des ouvrages sont désormais cartographiés.

3408 visites sur chantier ont été réalisées entre janvier et septembre 2023. GRDF compte **poursuivre les visites inopinées** pour éviter un maximum de DO.

L'exploitant remonte un cas d'endommagement lors de la pose d'un réseau de chauffage urbain, sur un réseau en classe A. La profondeur indiquée sur le plan est de 55cm. Ne trouvant pas le réseau à 55cm, l'entreprise a continué de creuser et s'est heurtée au réseau à 145cm de profondeur.

En cas d'écart de position d'un ouvrage à la distance maximale égale à l'incertitude, GRDF recommande d'informer l'exploitant concerné et éventuellement établir [un CERFA 14767 \(Constat contradictoire relatif à un arrêt de travaux\)](#).

Les entreprises réagissent à ce cas, en indiquant notamment que l'erreur du conducteur, qui pense être passé à côté du réseau, ne l'ayant pas trouvé à la hauteur indiquée, peut s'expliquer. Une communication en entreprise sur l'incertitude liée à la profondeur du réseau devrait être faite en interne. Un top en entreprise est nécessaire chaque jour pour rappeler aux salariés les risques qu'ils vont croiser sur le chantier.

La présentation de GRDF est transmise avec ce relevé de conclusions.

Enedis : une légère baisse de l'activité DT DICT est constatée mais également une baisse des dommages entraînant une coupure d'électricité.

L'activité la plus génératrice de dommages est le bâtiment en aérien (artisanat, constructeurs de maisons et particuliers - accrochage de câbles). Heureusement, il n'y a pas d'électrocution à déplorer cette année en Bretagne, seulement des électrisations.

On constate une baisse des accidents liés à l'activité d'élagage, mais beaucoup de dommages liés à des ensileuses (secteur agricole) sont constatés.

La présentation d'Enedis est transmise avec ce relevé de conclusions.

3. Présentation de cas d'endommagement par des entreprises de travaux public :

3 entreprises présentent des dommages aux ouvrages intervenus sur les réseaux d'Orange. L'absence de représentant de l'exploitant de réseau à l'Observatoire est regrettée. Une relation dégradée avec le concessionnaire est remontée par les entreprises participants à l'Observatoire.

Les présentations sont transmises avec ce relevé de conclusions.

Présentation d'un incident sur le chantier du Tram de Brest par TPC OUEST : Un repérage des réseaux a été réalisé avant le démarrage de chantier. Il s'agit d'un marché de 7 millions d'euros pour lequel moins d'un mois de préparation de chantier était laissé à l'entreprise.

Le sinistre a été occasionné sur un branchement situé à 2,6 m de profondeur, qui ne figurait pas sur les plans. Un autre branchement parallèle figurant sur les plans a bien été trouvé par l'entreprise plus haut, à 58 cm de l'enrobé, comme indiqué sur les plans. 15 000 foyers ont été privés d'internet. Quand les agents d'Orange se sont déplacés, ils n'avaient pas connaissance de ce réseau.

Malgré l'absence du branchement sur les plans, l'entreprise regrette la communication immédiate d'Orange dans les médias : « *Cela fait suite à une grosse boulette commise par une entreprise de BTP qui travaille actuellement sur le chantier du futur tramway - Journal 20minutes.fr* ».

Un constat contradictoire a été réalisé et il a été constaté l'absence de :

- marquage piquetage réalisé par ORANGE ;
- grillage avertisseur ;
- représentation sur DICT.

Surcin TP : Un dommage au réseau est survenu sur la place de l'Eglise à Iffendic à une profondeur de 50 cm, en l'absence de grillage avertisseur et de sable de protection. La DICT a bien été réalisée. Des plans à échelle de 1/500 ont été transmis à l'entreprise. L'ouvrage se situait à 0,5 m au lieu de 0,8 m de profondeur (indiquée sur les plans).

Pour mettre à la charge de l'entreprise les frais de réparation, Orange argue du fait que « *Iffendic est une commune en milieu rural, il n'existe pas de réglementation obligatoire, les plans doivent être à une échelle assurant la lisibilité nécessaire, cohérente avec la classe de précision, tronçon par tronçon.* »

Lors des échanges entre les participants de l'observatoire, il est précisé que la seule différence entre le milieu urbain et rural concerne la mise en œuvre du PCRS et non la réglementation DT-DICT comme le soutient l'exploitant de réseaux.

Santerne : Un dommage aux ouvrages est survenu à Janzé. Il est précisé par la Santerne que, systématiquement, Orange envoie des plans de faible qualité en indiquant que si ceux-ci sont insuffisants, l'exécutant des travaux est invité à écrire au concessionnaire à l'adresse mail mentionnée sur le CERFA pour obtenir des plans plus qualitatifs. Or, le mail n'aboutit jamais car leur boîte est saturée.

Orange aurait donc des plans de meilleure qualité mais ne les transmet pas. Or, en l'espèce, les plans ont induit l'exécutant des travaux en erreur quant à la localisation de l'ouvrage.

4. Sujets divers

Béton prêt à l'emploi : En Bretagne, des accidents sur réseau électrique aérien impliquant des camions toupie sont à déplorer. Un accident a eu lieu alors que plusieurs camions étaient passés sous le réseau électrique. Le dernier camion était un modèle différent des autres. Il a touché le réseau. Il n'y a pas de dégâts humains à déplorer mais le camion est hors d'usage.

FRB Bretagne : La Fédération a rédigé un courrier à l'attention de l'observatoire national DT DICT afin de demander au Ministère de modifier les CERFA permis de construire pour rendre obligatoire la DT comme condition nécessaire à l'obtention du permis.

La FRB constate, dans ses échanges avec les élus, que la réglementation est très peu connue des Maires. Renouveler les interventions à leurs égards pourrait être une piste intéressante.

DREAL : La DREAL indique qu'un changement dans les stratégies d'inspection va avoir lieu. En effet, la DREAL entend cibler davantage les chantiers des entreprises récidivant dans les manquements à la réglementation DT DICT.

Elle signale également un accident dans une déchetterie, au 9^e passage d'un camion, la benne n'avait pas été baissée, suite à une baisse de vigilance du conducteur.